

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2022/067**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 22

**Membres absents** : 5

**Dont membres représentés** : 4

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Blaise FONS, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Laurent FOURMOND. Catherine MIFFRE, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Françoise CAMPREDON, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Chrystèle CARLOS, Karine CAROLA, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA

**Absents excusés** : Evelyne SARRAZIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Pascale PUY (pouvoir à Françoise CAMPREDON), Marc BILLES (pouvoir à Guy PALOFFIS), Nicolas OLIVE (pouvoir à Karine CAROLA), Jean-Pascal GARDELLE (pouvoir à Jean-Paul BILLES),

**Secrétaire de séance** : Catherine MIFFRE

**Date de la convocation** : 07/09/2022

**CONVENTION MISE A DISPOSITION AUX ASSOCIATIONS DU**  
**VEHICULE COMMUNAL**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de sa politique de soutien aux associations locales, la Commune souhaite mettre à la disposition des associations (loi 1901), gracieusement, un véhicule communal de 9 places (Renault Trafic) qui aura pour vocation le transport de leurs adhérents et membres, dans le cadre de leurs activités associatives, notamment lors des déplacements pour des compétitions sportives.

Un projet de convention de mise à disposition définissant les modalités et règles d'utilisation de ce véhicule a été rédigé en ce sens et est soumis à l'approbation du conseil municipal ; ladite convention ayant vocation à être signée entre la Commune et les associations sollicitant le prêt du véhicule.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé à passer entre la Commune et les associations du village souhaitant bénéficier de la mise à disposition du véhicule communal Renault Trafic 9 places

► **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ainsi que tout acte utile en la matière.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

# CONVENTION ETABLIE POUR L'UTILISATION D'UNE NAVETTE MUNICIPALE

## Entre les soussignés :

**D'une part, la Mairie de Pézilla la Rivière, représentée par M. Jean-Paul BILLES, agissant en qualité de Maire,**

**Et d'autre part,**

**L'association ....., représentée par ....., agissant en qualité de Président,**

Il est convenu ce qui suit :

### **I) Les engagements de la Mairie de Pézilla la Rivière :**

- 1) La Mairie met à disposition de l'Association susmentionnée un véhicule de type « Renault Trafic » de 9 places, pour une durée de ..... heures à compter du ...../...../..... à ..... h au ...../...../..... à ..... h.
- 2) Cette mise à disposition gratuite fait l'objet de l'établissement d'une fiche d'usage du véhicule.
- 3) La Mairie déclare que ledit véhicule est assuré auprès de la Compagnie d'Assurance SMACL ASSURANCES, à 141 avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT cedex, sous le numéro de contrat de la flotte automobile N° 46620/Z.
- 4) En cas d'accident dans lequel la responsabilité de l'association susmentionnée serait totalement engagée, la Mairie se réserve le droit de saisir le chèque de caution afin d'indemniser la ville de franchise qu'elle aurait à subir du sinistre.
- 5) La Mairie se dégage de toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels entreposés dans le véhicule considéré à l'occasion d'une mise à disposition.

### **II) Les engagements de l'utilisateur de la navette gratuite :**

- 1) Au moment de la demande de prêt de véhicule, l'Association susmentionnée fournira une copie du permis de conduire du chauffeur datant de plus de 2 ans, licencié au club (joueur ou dirigeant) et âgé de plus de 25 ans, et procédera au dépôt d'un chèque de caution d'un montant de 500 euros libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
- 2) L'Association susmentionnée s'engage à être assurée en termes de responsabilité civile.
- 3) L'Association susmentionnée s'engage à respecter les horaires d'enlèvement et de restitution du véhicule ainsi que le site de restitution.
- 4) L'Association susmentionnée accepte de procéder à un état du véhicule au moment de son enlèvement et de sa restitution ; les résultats de ces vérifications étant portés sur la fiche d'usage du véhicule qui sera dûment signée par la personne responsable agissant au nom de l'Association utilisatrice. L'intérieur du véhicule et l'extérieur du véhicule devront être propres, et nettoyés en cas de besoin.
- 5) L'Association susmentionnée respectera la capacité d'accueil du véhicule, objet de la présente convention.
- 6) L'Association susmentionnée récupère le véhicule avec le plein de carburant et s'engage à le restituer avec le même volume de carburant.
- 7) L'Association susmentionnée s'engage à respecter le kilométrage prévu sur la fiche d'usage du véhicule.
- 8) L'Association susmentionnée s'engage à restituer le véhicule en l'état (carrosserie, propreté...). Cette restitution, suivie de l'état contradictoire du véhicule, se fera, en Mairie.
- 9) L'Association susmentionnée s'engage à n'utiliser le véhicule que pour le besoin de la réalisation de son objet statutaire, et non, à des fins privées. En aucun cas, l'Association ne pourra prêter ou sous-louer le véhicule.
- 10) L'Association susmentionnée s'acquittera du paiement de toute contravention concernant le stationnement ou le trajet effectué à l'aide du véhicule, objet de la présente convention.

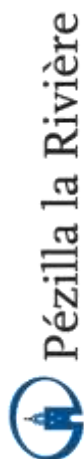
**Fait à Pézilla la Rivière, le ...../...../.....**

**Pour la Mairie,**

**Nom....., Prénom.....**

**Pour l'Association,**

**Nom ....., Prénom.....**



**II) ETAT DU VEHICULE CONTRADICTOIRE:**

Je, soussigné ....., représentant l'Association ....., bénéficiaire de la mise à disposition gratuite, par la Commune de PEZILLA LA RIVIERE du véhicule " Renault Trafic " immatriculé "AG-780-YR" reconnait que le présent inventaire fera foi en cas de différent pouvant résulter de la constatation d'éventuelles dégradations à l'issus de durée d'utilisation du dit véhicule.

Je reconnais que l'utilisation de la navette est faite sous mon entière responsabilité jusqu'à la date de restitution des clés et m'engage à couvrir par l'intermédiaire de ma compagnie d'assuranc les frais de réparation qui seraient engagés en cas de détérioration éventuelle résultant d'un accident où la responsabilité de l'Association serait pleine et entière.

Véhicule	ETAT DU VEHICULE A SON ENLEVEMENT					ETAT DU VEHICULE A SA RESTITUTION						
	Etat		Observations			Etat		Observations				
Carburant (1)	0	¼	½	¾	1	Kms	0	¼	½	¾	1	
Kilométrage (2)	B(3)		M(3)				D(3)		Kms			D(3)
Propreté extérieure												
Propreté intérieure												
Etat de la carrosserie												
2 triangles 2 gilets												
Trousse secours												
Extincteur												
Etat des pneus												
Etat roue de secours												
Cric / chaînes neige												
Etat des vitres/pare-brise												
Autre :												

(1) à entourer

(2) à compléter

(3) B: Bon, M: Moyen, D: Dégradé: Cocher la case nécessaire

Date: ...../...../.....

Date: ...../...../.....

Le représentant de la Commune  
(Nom et prénom)

Le représentant de l'utilisateur  
(Nom et prénom)

Le représentant de la Commune  
(Nom et prénom)

Le représentant de l'utilisateur  
(Nom et prénom)